



18 mars 2024

## **DRAFT Communiqué de presse**

### **Union européenne**

## **COMMERCE : L'Union européenne reste la principale destination des exportations comoriennes**

*(Moroni) – L'Union des Comores accueille le 13<sup>e</sup> cycle des négociations pour l'approfondissement de l'accord de partenariat économique entre pays de l'Afrique orientale et australe (AfOA) et l'Union européenne (UE) à Moroni, du 18 au 22 mars 2024.*

*Plus de soixante-dix participants des 5 pays de l'AfOA (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) et de la Commission européenne sont attendus pour cette rencontre amorçant une étape supplémentaire dans les négociations, en vue d'établir le premier accord de libre-échange moderne et complet soutenu par la coopération au développement économique entre l'UE et des pays d'Afrique subsaharienne. Cet accord contribuera à la réalisation des objectifs de la nouvelle Alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois durables.*

*Selon le rapport d'analyse des flux commerciaux, les Comores ont enregistré en 2022 leur meilleure performance au niveau des échanges commerciaux avec l'Union Européenne. Ainsi, l'UE avec 18,6 % du marché, représente le premier partenaire économique et commercial du pays, hors produits pétroliers.*

### **Les échanges commerciaux entre l'UE et les Comores en 2022**

#### **Commerce total avec l'UE:**

En 2022, **les échanges commerciaux entre les Comores et l'UE s'élèvent à 81 millions d'euros**, soit une hausse de +7,2 % par rapport à 2021. **Hors produits pétroliers, l'UE est le principal partenaire économique du pays** avec 18,7 % des échanges. Le déficit commercial des Comores avec l'UE s'élève à 61 millions d'euros.

Les échanges entre l'UE et les Comores ont progressé de +38,4 % depuis 2018, un rythme soutenu reflétant notamment l'augmentation des importations

comoriennes. En 2022, les flux commerciaux ont atteint leur niveau le plus élevé au cours des dix dernières années, sous l'effet d'une augmentation conjuguée des importations et des exportations.

Derrière les Emirats arabes unis (principal marché d'importations des produits pétroliers), l'UE arrive en 2<sup>ème</sup> position (18,6 %) devant le Pakistan (7,2 %), la Chine (5,6 %) et l'Inde (5,2 %).

Les principaux biens échangés entre les Comores et l'UE sont les denrées alimentaires et les animaux vivants (45 %), les machines et le matériel de transport (21,7 %), les produits chimiques (13,3 %), les produits et articles manufacturés (10 %), les combustibles minéraux et les matières brutes (5 %), les boissons et le tabac (3,3 %).

## ***Les Exportations des Comores***

### *a) Exportations totales*

En 2022, les exportations totales des Comores se sont élevées à 37 millions d'euros, en augmentation de 19,4 % par rapport à 2021. Ce rebond ne doit toutefois pas masquer une tendance à la baisse (-5,1 % depuis 2018) en raison notamment d'une diminution des exportations de vanille.

L'UE est la principale destination des exportations comoriennes, avec une part de 26,7 % des exportations, suivie par la Tanzanie (23,9 %) et l'Inde (22,7 %).

Les principaux produits d'exportation ont été le clou de girofle avec une part de 66,9% du total, suivis de la vanille (7,9 %) et de l'ylang-ylang (4,5 %).

L'augmentation des exportations en 2022 est principalement due aux clous de girofle (volume passant de **2 785 tonnes en 2021 à 8 399 tonnes**) avec un prix à la hausse de 2,7 %. La valeur des exportations de vanille a également augmenté de 4,3% en raison de la hausse des prix sur les marchés internationaux, même si la quantité exportée par a diminué à 34 tonnes en raison du manque de compétitivité de la filière. La valeur des exportations d'ylang-ylang, a diminué de près de 50 % en raison d'une baisse continue des prix internationaux du produit.

### *b) Exportations des Comores vers l'Union Européenne*

L'UE est le principal marché des exportations comoriennes, avec une part de 26,7% 2022. Les exportations vers l'UE se sont élevées à 10 millions d'euros, en augmentation de +17,6 % par rapport à 2021. Les principaux produits exportés vers l'UE en 2022 sont les clous de girofle (33,7 %), l'ylang-ylang (28,2 %) et la vanille (25 %). L'ylang-ylang et les autres essences de fleurs étaient exportés exclusivement vers la France.

Globalement, ces exportations sont en baisse de façon tendancielle (-49,4 % par rapport à 2018), principalement en raison d'une baisse des exportations de la vanille affectées par la baisse du prix sur les marchés internationaux et l'offre mondiale excédentaire, et de l'ylang-ylang.

Parmi les pays de l'UE, la France occupe la première place avec une part de 71 % des exportations comoriennes, suivie par l'Allemagne (16,7 %), les Pays-Bas (8,1 %) et l'Espagne (1,9 %).

## **Les importations des Comores**

### *a) Les importations totales*

En 2022, les importations totales des Comores sont élevées à 396 millions d'euros, en hausse de +5,7 % par rapport à 2021. Sur le long terme, les importations totales sont en hausse de +103,5 % depuis 2018.

Les Émirats arabes unis en sont le premier fournisseur des Comores avec une part de 43,7 %, reflétant notamment le poids des produits pétroliers (34 % des importations du pays). Mais, l'UE est le principal fournisseur en 2022, hors produits pétroliers, avec une part de 18 %. Les autres principaux partenaires sont le Pakistan (7,7 %) et la Chine (6 %).

Les principaux produits importés sont les produits alimentaires (riz, volaille et produits carnés et autres produits alimentaires et boissons - 31,8 %) et les matériaux de construction (14,5 %). Les importations de biens énergétiques ont augmenté de +101,2 % au cours de la même période, tandis que les importations de biens d'équipement ont diminué de -37,7 %.

### *b) Importations des Comores en provenance de l'UE*

En 2022, l'UE est l'origine de 17,9 % des importations totales des Comores, pour un montant de 71 millions d'euros, en augmentation de +5,9 % par rapport à 2021. En rythme tendanciel, les importations en provenance de l'UE ont augmenté de 83,4 % depuis 2018, à un rythme soutenu mais plus lent que les importations totales.

La France est le principal fournisseur avec une part de 59,9 % des importations en provenance de l'UE, suivie par la Belgique (11,2 %), la Pologne (10,4 %) et l'Espagne (6,3 %).

En 2022, les principales importations en provenance de l'UE en 2022 sont les denrées alimentaires (42,9 %), les machines et équipements de transport (25,9 %) et les produits chimiques (10,6 %).

## Commerce entre l'AfOA et les Comores

En 2022, les échanges commerciaux entre les Comores et les autres pays de l'AfOA-5 s'élevèrent à 12 millions d'euros, en hausse de 11 % par rapport à 2021. Mais, la part de l'AfOA-5 dans le commerce total des Comores reste faible avec une part de marché seulement de 2,8 %. Le déficit commercial des Comores avec l'AfOA-5 est de 8 millions d'euros, se dégradant de 10,4 % en glissement annuel. En 2022, les Comores ont échangé principalement avec Maurice (55,5 %) et Madagascar (44,3 %). Les échanges sont négligeables avec les Seychelles (0,2 %) et inexistantes avec le Zimbabwe.

De façon tendancielle, les échanges commerciaux entre les Comores et l'AfOA sont en hausse de +17 % depuis 2018.

### a) Exportations des Comores vers l'AfOA

Les exportations des Comores vers l'AfOA se sont élevées à 2 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de +12,1 % par rapport à 2021. La part de l'AfOA dans les exportations comoriennes s'est élevée à 5,8 % (6,2 % en 2021). Les exportations des Comores vers l'AfOA sont en augmentation de 195,5 % depuis 2018.

Au sein de la zone, les Comores ont exporté principalement vers Madagascar (70,1 %) et le reste vers Maurice (29,9 %). Les exportations vers Madagascar ont augmenté de +12 % en 2022 par rapport à 2021. Les exportations vers Maurice ont également augmenté (+12,3 %) au cours de la même période.

Les principales exportations vers Madagascar sont les biens d'équipement (38,5 % - véhicules, bateaux, conteneurs pour le transport), huiles essentielles, parfumerie ou cosmétiques (3,8 %), habillement et accessoires (3,8 %).

Concernant Maurice, 62,2 % des exportations étaient constituées de poisson congelé et 35,1% de clous de girofle.

### b) Importations des Comores en provenance de l'AfOA

Les importations en provenance de l'AfOA se sont élevées à 10 millions d'euros en 2022, en augmentation de +10,7 % par rapport à 2021, représentant un part de marché de 2,6 %. Les importations en provenance de l'AfOA ont augmenté de +3,6 % depuis 2018.

A l'instar des exportations, les deux seuls partenaires pour les importations des Comores sont Maurice (61 % du marché) et Madagascar (39 %). Les principaux produits importés de Maurice sont le blé et la farine (38,1 %), les préparations pour aliments pour animaux (21,5 %), le sucre et les sucreries (20 %), et le savon, les agents de surface organiques et la cire artificielle (18,2 %).

## **A PROPOS de:**

### ***L'Accord de Partenariat Économique (APE) de quoi s'agit-il ?***

L'UE a conclu en 2007 un Accord de Partenariat Économique intérimaire (APEi) avec cinq pays de la région d'Afrique orientale et australe (AfOA), à savoir les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe. L'accord est appliqué par quatre pays de la zone (Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) depuis mai 2012, tandis que les Comores ont ratifié l'accord en février 2019 pour une mise en application immédiate.

Cet accord prévoit un accès sans droits de douanes ni quota des exportations de l'AfOA-5 vers le marché UE. En échange, les pays de l'AfOA ont progressivement ouvert une grande partie de leur marché, avec une période de transition de 10 ans.

### ***Approfondissement de l'APEi***

En 2017, les pays de l'AfOA et l'UE ont décidé d'ouvrir des négociations pour un approfondissement de cet accord, en vue d'établir un APE complet, premier accord de libre-échange moderne de l'UE avec des pays d'Afrique subsaharienne. L'Accord complet contribuera à la réalisation des objectifs de la nouvelle Alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois durables. Il comprend les chapitres suivants :

- Règles d'origine
- Douanes et facilitation du commerce
- Mesures sanitaires et phytosanitaires
- Obstacles techniques au commerce
- Mécanisme de défense commerciale / recours commerciaux
- Commerce des services, libéralisation des investissements et commerce digital
- Transparence des marchés publics
- Droits de propriété intellectuelle y inclus les indications géographiques
- Commerce et concurrence
- Commerce et développement durable
- Partenariat en Agriculture
- Pêche et aquaculture
- Prévention et règlement des différends
- Structure institutionnelle
- Coopération au développement et économique

### **Pour plus d'information, veuillez contacter:**

**Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles**

#### ***Section Politique, Presse et Information***

Téléphone : (230) 2071515

Email: [DELEGATION-MAURITIUS-PRESS@eeas.europa.eu](mailto:DELEGATION-MAURITIUS-PRESS@eeas.europa.eu)

Site web: <http://eeas.europa.eu/delegations/mauritius>

Facebook: <https://www.facebook.com/EUinMauritius> - <https://www.facebook.com/EUinSeychelles/>